



Mieux protéger les mineurs des réseaux sociaux

Grand Conseil Une motion déposée dans les sept cantons romands demande à ce qu'on protège mieux les mineurs des effets néfastes des réseaux sociaux. A **Berne**, le texte est porté par Karim Saïd.

Des mesures pour mieux protéger les mineurs contre les effets néfastes des réseaux sociaux (photo Keystone/Laurent Gilliéron). C'est ce que demande une motion interpartis déposée récemment et quasi simultanément dans les sept Parlements romands. Le texte émane du bureau de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR). Au **Grand Conseil**, il est porté par le socialiste biennois Karim Saïd, président de la délégation **bernoise** dans la Convention scolaire romande.

Suite à sa séance du 4 novembre 2024, le bureau de la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire a décidé de déposer une motion intercantonale et interpartis, demandant aux Cantons romands de légiférer afin de protéger les mineurs en âge de scolarité obligatoire, des effets néfastes des réseaux sociaux. Dans un communiqué, les motionnaires expliquent que la Suisse n'échappe pas aux problèmes liés à cette question. Les directions des écoles sont de plus en plus confrontées à des conflits entre élèves ou entre parents et élèves, engendrés sur les réseaux sociaux. Les disputes commencent en ligne et se poursuivent sur le chemin de l'école ou dans les préaux de récréation, alerte également les membres de la CIP CSR.

D'autre part, les études montrent qu'aujourd'hui, les symptômes dépressifs sont en augmentation chez les adolescents et même chez les pré-adolescents, une population jusqu'ici épargnée par ces troubles. Selon les spécialistes, il y a une certaine fragilité des jeunes et la souffrance est présente dans toutes ces tranches d'âge. «On observe que les plus jeunes n'ont pas forcément la capacité de différencier la vie réelle de la vie virtuelle», souligne Karim Saïd. Pour lutter contre ce fléau, les motionnaires demandent à ce que des mesures concrètes soient prises.

Bien que le texte de la motion soit assez libre et laisse pas mal de place à différentes propositions de mesures, les membres de la CIP CSR, majoritairement enseignants, ont bien quelques idées. «On pourrait par exemple réguler par rapport à l'âge ou augmenter la prévention, il y a des choses à faire», rappelle le socialiste biennois, lui-même enseignant au secondaire II.

La Suisse en retard?

L'important étant avant tout de susciter le débat, déjà au niveau cantonal et si possible à l'échelon national. C'est d'ailleurs aussi pour donner plus de poids au texte que les motionnaires ont décidé d'aller chacun porter le texte simultanément et à titre individuel dans leur Parlement respectif. «Finalement c'est au niveau fé-

déral que cette problématique doit être abordée mais à notre échelle on fait ce qu'on peut, à savoir déposer au niveau cantonal», relève encore Karim Saïd.

Rappelons que face aux nombreux problèmes rencontrés dans le domaine, plusieurs pays européens ou extra-européens ont déjà entrepris de légiférer afin de réguler l'accès aux réseaux sociaux par les mineurs. C'est notamment le cas de la France ou de l'Australie.

En attendant qu'un éventuel débat se dessine chez nous sur le plan fédéral, une réponse du **Grand Conseil** est déjà attendue dans les six à neuf mois, c'est-à-dire lors de la prochaine session d'été, ou durant celle d'automne.

ajr

